



Congé maternité et prime pour l'emploi

Par **lysea27**, le **17/05/2009** à **19:19**

Bonjour,

j'ai eu un petit garçon l'année dernière. je suis en CDI à temps plein et avec l'arrêt de travail et le congé maternité, j'ai repris le travail que début juillet, donc pas travaillé le début d'année.

je ne sais pas quoi noter pour la prime pour l'emploi:

soit travail à temps sur toute l'année (car CDI) ou le nombre d'heures effectivement travaillé.

merci d'avance pour toute réponse